

Edgard Pisani et la dualité insurmontable de l'agriculture

PAR PHILIPPE RIÈS
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 25 JUIN 2016

Edgard Pisani, ministre de l'agriculture ayant fait référence pendant un demi-siècle, aura eu le courage, sur le tard, de remettre en cause sa propre action, à l'origine de la calamiteuse politique agricole commune de l'UE et de la toute-puissance de l'agrobusiness. Hommage.

Peu d'hommes auront eu autant d'influence sur la vie quotidienne de leurs contemporains qu'Edgard Pisani, décédé à 97 ans : ce qu'ils mangent, les paysages qui les entourent, le travail qui leur est accessible. Plus exceptionnelle encore venant d'un homme politique, même s'il se voyait lui-même avant tout en serviteur de l'État, est le regard critique posé plus tard sur sa propre action comme ministre de l'agriculture du général de Gaulle de 1961 à 1966 et, à ce titre, l'un des pères de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE). Cette créature devenue monstrueuse après avoir échappé au contrôle de ses concepteurs.



Edgard Pisani. © Wikiagri/Capture d'écran

Militant de toujours de la cause européenne, l'ancien résistant s'est éteint lundi 20 juin, à quelques jours d'un référendum qui aura vu les Anglais décider de leur départ de l'UE, lui qui, en 2009, pestait encore contre cet « *élargissement imbécile* » ayant autorisé Londres à venir saboter de l'intérieur le projet d'intégration européenne. « *On ne fera jamais l'Europe qui aurait pu exister si l'Angleterre demeure et avec 25 pays traînant leur guêtres derrière nous* »,

affirmait-il alors au micro d'Emmanuel Laurentin sur France Culture. « *L'Angleterre a triomphé, soyons clairs* », insistait-il. Il aurait donc aimé le résultat.

Quand, en 1961, le premier ministre Michel Debré fait appel à ce préfet, fraîchement élu sénateur, pour devenir le ministre d'un secteur auquel, de son propre aveu, il ne connaît rien, le projet européen est encore dans les langes (le Traité de Rome a été signé en 1957) et la modernisation de l'agriculture française, qui va bouleverser la géographie et l'alimentation du pays, commence à peine. Pour le fondateur de la V^e République, rallié sans enthousiasme au projet européen, les deux processus sont indissociables. Face à une Allemagne qui reconstruit une industrie ravagée par la guerre, la France dispose d'une arme dans le marchandage européen, son agriculture. À un Edgar Pisani qui s'interroge sur le bien-fondé de certains affrontements, De Gaulle réplique qu'il ne peut « *rien céder car c'est notre seul instrument dans la négociation vis-à-vis de l'Allemagne* ».

Les chemins vers cette « *agriculture puissance* », où se jouerait rien moins que « *la place de la France dans le monde* », seront la mécanisation, le remembrement et l'exode rural.

Par ces brèches ouvertes volontairement, s'engouffreront ensuite la mise sous tutelle de la paysannerie par l'agrobusiness, l'invasion des cultures par la chimie, la destruction des sols prolongeant celle des haies, des chemins creux et lignes d'eaux. « *Je me reproche maintenant, honnêtement mais profondément, de ne pas avoir fixé une limite au remembrement* », confiait Edgard Pisani dans ce même entretien de 2009. « *Il est incontestable que j'ai été fasciné par les contraintes techniques des tracteurs* », ajoutait-il. Sans pouvoir imaginer quel engrenage redoutable était ainsi mis en place. « *Le seul reproche que je ferais à cette politique dont je suis responsable, c'est que je n'aurais pas imaginé qu'elle irait si loin.* »

Cette politique, incarnée dans les grandes lois d'orientation agricoles de la même époque, c'est clairement la France qui l'impose à Bruxelles. « *C'est presque toujours l'accord entre la France et la Commission qui faisait la décision* », expliquait encore

Edgard Pisani. Un rapport de force politique qui trouvera généralement sa traduction institutionnelle dans l'occupation par un haut fonctionnaire français du poste-clef de directeur général de l'agriculture à la Commission.

Cette politique, c'est celle qui conduit très vite à l'émergence d'une agriculture duale, « *celle des grandes plaines* » céréalières ou betteravières du nord de la France, et « *l'agriculture familiale* », presque partout ailleurs. Deux agricultures mais une seule voix à Bruxelles. « *J'ai adopté à Bruxelles une attitude qui avait l'aval des petits et des grands* », se justifiait l'ancien ministre.

Comment faire marche arrière ?

En réalité, cet équilibre se révélera très vite illusoire. La PAC pousse au regroupement des terres, qu'elle encourage encore par la concentration des subventions sur des exploitations de plus en plus vastes. L'agriculture familiale est progressivement asphyxiée financièrement, assujettie techniquement et asservie commercialement à la grande distribution dont l'émergence accompagne celle de l'agrobusiness.

Le bilan économique et social, rappelé récemment à l'occasion du 70^e anniversaire de la Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles (FNSEA), est accablant. La France a perdu les 4/5^e de ses exploitations agricoles. L'emploi à la terre a chuté à 4 % du total en 2015, contre 30 % en 1955. Au sein des instances syndicales majoritaires, les « petits » n'ont jamais été que la chair à canon dans les combats des « gros ». Et le masque est d'ailleurs tombé avec l'élection à la tête du « syndicat majoritaire » du grand patron du secteur industriel des oléagineux, Xavier Beulin.

Bien entendu, Edgard Pisani n'est pas responsable du refus obstiné de toutes les grandes « réformes » de la PAC, depuis celle de l'Irlandais Ray MacSharry, commissaire européen au début des années 1990, jusqu'à la vaguement verdissante du Roumain Dacian Ciolo#, de prendre acte de cette dualité radicale de l'agriculture européenne. Ou plutôt de la présence dominante d'une industrie de la (mal) bouffe écrasant

progressivement la « culture » de la terre. Catastrophe sociale, désastre environnemental, Bérézina sanitaire, la PAC est en réalité devenue, comme nous l'avons écrit en 2007, une « *politique sociale pour les riches, les gros et têtes couronnées* ». Mais le système a créé de tels intérêts acquis, bien déterminés à ne rien lâcher de leurs rentes, que sa déconstruction s'apparente aux travaux d'Hercule.

« *Je me demande comment il est possible de faire marche arrière* », s'interrogeait Edgard Pisani dans le même entretien de 2009. Le démembrement après le remembrement ? En réalité, on sait maintenant que la question du sol n'est qu'une des dimensions du problème, puisqu'une proportion croissante de l'agriculture dite « moderne » se développe hors-sol, après l'avoir stérilisé. En 1992, dans l'Appel de Seillac, cosigné avec une vingtaine de responsables et experts français (dont son propre fils, Jean Pisani-Ferry, mais aussi Philippe Chalmin, Michel Debatisse et Christian Blanc), Edgard Pisani esquissait une vision large de l'agriculture qui irait bien au-delà du seul système productif.

Ce texte, toujours d'actualité, décrivait un avenir inquiétant : à côté des « *usines agricoles étrangères à leur milieu, indifférentes à leur environnement, capables seulement d'occuper et d'exploiter au maximum une partie limitée de notre territoire* », et de quelques « *exploitations spécialisées* », un monde agricole définitivement marginalisé, un monde rural ayant perdu son équilibre. Avec la ferme des mille vaches et, avant cela, l'entrée dans l'UE des anciennes fermes collectives de l'ex-RDA (qui ont fait de la PAC un marché de dupes pour « l'agriculture puissance » française), nous savons que ce futur estampillé 1992 est notre présent.

Edgard Pisani désignait comme largement coupable de cette évolution délétère « *le marché, qui est nécessaire comme mécanisme* », mais « *détestable comme loi* ». Et l'Appel de Seillac avançait une série de propositions visant, sinon à revenir en arrière, du moins à corriger les excès de la PAC.

Citons par exemple le point n° 5 qui traite du cœur de la PAC, le « pilier 1 » : « *Remettre en chantier l'ensemble des mesures qui ont pris place dans la Politique agricole commune, pour que celle-ci assume, conformément au Traité de Rome, non plus seulement sa fonction productive mais tout en même temps sa fonction sociale, territoriale, culturelle. À cette fin, remettre en cause le système de soutien privilégié au produit parce qu'il incite à la surproduction et accroît les inégalités. Ne pas accepter, parce qu'elle est perverse, l'addition d'un système de garantie et d'un système d'aide directe. Un nouveau système d'intervention doit être adopté, qui tienne compte de la nature des produits, de la région de production, qui soit inversement proportionnel à la dimension des exploitations et intègre les fonctions non productives de l'exploitation : un système rigoureux dans ses règles et flexible dans ses modes d'application qui dise clairement quels choix la société fait pour son avenir.* »

Exclure les usines agricoles de la PAC

Les réformes successives de la PAC ont avancé en claudiquant sur ce chemin (du « découplage » des aides par rapport à la production jusqu'au « verdissement »), mais sans jamais affronter la question centrale : la dualité radicale de « l'agriculture », si bien perçue dès les années 1960 du siècle dernier par Edgard Pisani. Et la machine à broyer l'agriculture dans les concasseurs de l'agrobusiness a poursuivi sa marche « en avant ».

Pour rompre avec cette logique mortifère, il faudrait commencer par le langage. Dans les usines agricoles, sur sol mort ou hors-sol, il n'y a plus d'agriculture et encore moins de culture, puisque ce sont des modes de vie et mêmes des civilisations qui disparaissent, ensevelis dans les déjections industrielles. Il n'y a plus de paysans mais des « opérateurs ». Plus d'animaux mais des « unités de produit ». Plus de paysages mais des « actifs ». Plus de savoir-faire mais des « protocoles ». Etc.

En second lieu, il faut rompre avec l'arnaque intellectuelle consistant à assimiler la PAC au « marché ». Si le marché est avant tout la concurrence

organisée, la PAC est au contraire une machine à fabriquer des distorsions de concurrence au bénéfice « des riches, des gros et des têtes couronnées ».

En conséquence, une PAC refondée devrait être au service exclusif de l'agriculture et des agriculteurs. L'agrobusiness et ses usines agricoles relèvent de l'industrie et doivent de ce fait être non seulement exclus des aides agricoles, sans exception aucune, mais en plus, soumis aux règles communes de la politique de concurrence en vigueur dans l'industrie. Ce qui vaut également pour la grande distribution, son partenaire historique dans le crime. À ces principes de concurrence, il faut ajouter la facturation, par des mécanismes de marché, des « externalités négatives » ruineuses (emploi, environnement, santé publique, souffrances animales, etc.) que ce secteur industriel fait subir à la planète et à ses habitants. On mesurera mieux quelle est la véritable « rentabilité » de cette activité.

En 2009, il est vrai dans un contexte particulier (les émeutes de la faim dans certains pays émergents), Edgard Pisani disait croire que « *nous sommes en train d'entrer dans le temps de l'agriculture parce que nous sommes en train d'entrer dans le temps de la faim* ». Faim de pain mais aussi faim de travail, puisque « *l'agriculture est sans doute la seule activité à même de développer l'emploi* ». Pour que cette vision se réalise, il faut en passer par la liquidation de l'héritage du ministre de l'agriculture du général de Gaulle. C'est ce à quoi, semble-t-il, lui-même invitait.

Boîte noire

Je déclare à propos de cet article un intérêt personnel et un conflit d'intérêt. Intérêt personnel puisqu'Edgard Pisani était le père de mon ami Jean Pisani-Ferry, à qui j'exprime ma sympathie en ce moment douloureux. Un conflit d'intérêt puisque depuis ma toute petite exploitation agricole du Haut-Alentejo portugais, j'observe comment une économie, une société et une tradition ont été dévastées par la PAC, qui les a « remplacées » par une culture de la subvention ou plutôt de l'aumône.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.